

Article #: 030029	Date: 15 Novembre 2011
Article Name: Question d'évaluation N° 29 : Mécanismes de protection des droits	AGB Reference: Section 5.4.1; Specification 7 of the Registry Agreement
Version #: v01	Category: Supplemental Notes

NOTES SUPPLÉMENTAIRES

SUGGESTIONS DE MEILLEURES PRATIQUES

TEXTE DE LA QUESTION

1. NOTES SUPPLÉMENTAIRES

15 Novembre 2011

1.1 Considérant que la question 28 aborde tous les types d'abus, la question 29 aborde spécifiquement la protection des droits. Bien que le candidat puisse aborder le sujet de la protection des droits dans la réponse à la question 28, il doit fournir une réponse séparée pour la question 29 en décrivant comment le registre se conformera aux mécanismes de protection des droits établie (UDRP, URS, plaintes concernant les marques commerciales, et Sunrise).

1.2 La réponse à la question 29 devra être cohérente avec la réponse à la question 28, mais les réponses devraient être différentes et elles devraient être évaluées séparément.

2. SUGGESTIONS DE MEILLEURES PRATIQUES :

15 Novembre 2011

2.1 Les candidats devraient lire chaque question d'évaluation dans sa totalité, y compris les notes, les critères et le texte de notation. La réponse devrait aborder tous les critères spécifiés et devrait inclure des arguments démontrant une compréhension bien approfondie du critère (c'est-à-dire, montrez votre travail).

2.2 Si des acronymes étaient utilisés, les candidats devraient énoncer clairement leur signification lors de la première mention, même si ces acronymes représentent des termes/produits/services usuels.

2.3 Les candidats qui proposent de sous-traiter une ou plusieurs fonctions de leurs opérations de registre doivent aborder les critères spécifiés dans chacune des questions pertinentes ainsi qu'inclure des arguments démontrant une compréhension bien approfondie du critère (c'est-à-dire, montrer leur travail).

2.4 La simple présentation d'un Curriculum Vitae (CV/résumé) ne sera pas considérée comme démonstration des capacités techniques ou opérationnelles ; il sera nécessaire de présenter une



« preuve » démontrant que les ressources sont disponibles. Le candidat peut fournir une explication détaillée de son plan de gestion des ressources et peut inclure différents volets tels que les ressources pour gérer/exécuter une fonction, les compétences requises, le calendrier prévu, et ainsi de suite. Les CV peuvent être utilisés pour compléter le plan de gestion de ressources proposé.

2.5 Si dans une réponse les candidats font référence à une politique/procédure, ils devront fournir un résumé de cette politique/procédure. Les candidats ne présenteront pas de copies de cette politique/procédure, sauf que cela soit requis spécifiquement.

2.6 Si le candidat propose un logiciel personnalisé, il devra clarifier la portée et l'importance de cette personnalisation y compris le processus de développement du logiciel. Cette clarification vise à aider les comités d'évaluation à comprendre l'intégrité du logiciel personnalisé.

3. TEXTE DE LA QUESTION :

Les candidats doivent décrire la manière dont leur registre va se conformer aux politiques et aux pratiques qui réduisent au maximum les enregistrements abusifs et d'autres activités pouvant affecter les droits légaux d'autrui, tels que les principes directeurs de règlement uniforme de litiges relatifs aux noms de domaine (*Uniform Domain Name Dispute Resolution Policy - UDRP*), le système de suspension rapide uniforme (*Uniform Rapid Suspension - URS*) ainsi que les réclamations concernant les marques commerciales et les services Sunrise au démarrage.

Une réponse complète devrait inclure :

- Une description de la manière dont l'opérateur de registre mettra en place les sauvegardes contre les enregistrements non qualifiés (par exemple, enregistrements réalisés en violation des politiques ou restrictions d'éligibilité des registres), et réduira les opportunités pour des comportements tels que le hameçonnage ou le pharming. L'opérateur de registre devra, au minimum, offrir une période d'enregistrement prioritaire Sunrise ou un service de revendication de marque commerciale pendant les périodes requises, et mettre en œuvre les décisions des processus de suspension uniforme et rapide (URS) ; et
- Une description des plans de gestion de ressources pour la mise en œuvre initiale, et la maintenance de cet aspect du critère (numéro et description des rôles du personnel destiné à ce secteur).

Pour être éligible pour une notation de 2 points, les réponses doivent également inclure des mesures spécifiques concernant la protection des droits telles que les politiques d'utilisation abusive, procédures de manipulation, pré-vérification du candidat, ou des procédures d'authentification, ou autres clauses.

Une réponse complète ne devrait pas dépasser les 10 pages.

CLAUSE DE NON RESPONSABILITE : Ce document est émis seulement à titre d'information et ne représente pas toutes les exigences et les critères que le candidat doit satisfaire. L'ICANN ne fournit pas de conseils juridiques, financiers, d'affaires ou autres. Ce document ne représente pas une modification du Guide de candidature, ou encore des termes et conditions du nouveau programme gTLD. Ce document ne doit également pas représenter une dispense à tout accord, procédé ou politique de



NewgTLDs

l'ICANN. Dans le cas où les informations fournies par ce document ne seraient pas cohérentes avec les informations publiées par l'ICANN, veuillez ne pas en tenir compte sans la confirmation ou la clarification de l'ICANN.